LES FINANCES DE LA VILLE DE PARIS

DE 1660 A 1715

PAR

MICHELINE DUCHAILLUT

INTRODUCTION
SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

L'HÔTEL DE VILLE.

Organisation. — Le bureau comprend : le prévôt des marchands et les quatre échevins qui sont élus, le procureur du roi et de la ville, le greffier et le receveur. Rôle important du procureur. Le conseil de ville compte vingt-six conseillers, rôle à la fois électif et consultatif; leurs attributions militaires ont disparu; attributions de police; ils participent à l'élection du prévôt des marchands et des échevins.

Rôle. — Surveillance des ponts, des quais, des eaux, des égouts, des remparts. Responsable de l'approvisionnement par eau, d'où conflit avec le lieutenant de police à partir de 1667.

CHAPITRE II

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

Autonomie financière de la Ville de Paris. Initiative du bureau. Sa sanction éventuelle par le conseil de ville et le contrôleur général. Ordonnancement par le prévôt des marchards et les échevins. Règles spéciales pour les ouvrages publics.

Rôle du maître des œuvres. Le receveur. Son rôle et sa situation.

La comptabilité: division entre recettes patrimoniales et d'octrois. Vérification au bureau. Les comptes des octrois sont ensuite envoyés à la Chambre des comptes. Prétentions des cours souveraines.

CHAPITRE III

LE DOMAINE.

Aperçu d'ensemble d'après les comptes domaniaux. Censive du Parloir aux Bourgeois. Ponts, quais, murs, héritages, marché neuf, hanses, amendes. Conservation et mise en valeur du domaine. Dépenses assignées sur les deniers patrimoniaux.

CHAPITRE IV

LES FORTIFICATIONS.

Traité Le Barbier de 1633. — Le Barbier, couvert de dettes, ne peut venir à bout de la construction de la nouvelle enceinte. La ville s'autorise de sa carence pour tenter en vain de remettre la main sur ce qu'il avait obtenu du roi.

Le conflit de 1676-1682. — René Drouet chargé de la vente des maisons « appartenant » au roi dans les fossés de Paris. Les terrains contestés. Difficultés soulevées par les aliénations de Claude Le Pelletier. Arrêt du 12 juillet et édit de décembre 1681. La ville paye les taxes mises sur les acqué-

reurs. Le roi autorise de nouvelles ventes à l'occasion de la construction du cours sur le rempart.

CHAPITRE V

L'ÎLE LOUVIERS.

L'île est acquise en 1605 par la maison d'Entragues, saisie sur Léon d'Entragues. La ville en passe le bail judiciaire en 1671. Malgré l'autorisation du roi, la ville ne put l'acquérir et se contenta d'en conserver le bail judiciaire jusqu'en 1696. Son utilisation comme chantier à bois. Son achat par Henri Archambault et Élisabeth Hamilton. Devant l'intervention du lieutenant de police, la ville la rachète en 1700. Les droits qu'elle y perçoit. Mesures pour son achat, son aménagement, le dégrèvement des hypothèques.

CHAPITRE VI

DONS ET OCTROIS.

Les octrois proviennent de concessions royales. Leur composition.

Les quatre aides de la Ville de Paris : droits sur le vin et le poisson. Leur afferme. Vicissitude de son produit. Les 10 sous par poise de sel passant sous le pont de Mantes : origine, régie. L'octroi de 15 sous par minot de sel et l'octroi de 30,000 l. et 10 s. par muid de vin, plus récents, sont versés par les fermiers du roi. Leur importance ; irrégularité croissante de leur paiement. Dépenses assignées sur les recettes des octrois. Emprunts.

CHAPITRE VII

LES INSPECTEURS AUX BOUCHERIES.

Offices créés et réunis aux corps des villes en 1704. Droits qui y sont rattachés. Adjudication au profit d'Élie Biest, qui se charge du paiement de la finance. Prorogation suc-

cessive en remboursement des avances consenties à la ville par les adjudicataires: notamment pour l'achat des blés étrangers en 1709. Difficultés dues à la dépréciation des billets de monnaie. La ville reprend ses droits en 1714. Leur mise en régie.

CHAPITRE VIII

LES DROITS SUR LES BOISSONS.

Les inspecteurs des boissons (1705) et les contrôleurs des jaugeurs, chargeurs (1707). Adjudication des droits attachés à ces offices. Les compagnies constituées sous le nom de Jean Simonnet. Rôle de Morlat de Montour. Les contrôleurs des octrois et la commutation des petits octrois. Prorogation de ces différents droits aux adjudicataires pour les indemniser des pertes subies en 1709. Leur retour à la ville.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉVÔTS CONTEMPORAINS DE COLBERT (1662-1684).

Daniel Voysin fait régner l'économie. Remboursement des dettes et réductions des emprunts. Suppression des épices. Ouvrages publics. Bilan de sa gestion.

Claude Le Pelletier : l'ère des embellissements ; les quais (Malaquais, de la Tannerie, le port de Bellefonds). Les élargissements de rues. Les eaux. Les remparts. L'hôtel des Mousquetaires au faubourg Saint-Germain.

La politique financière du prévôt des marchands. Aliénations du domaine. Emprunts.

Auguste-Robert de Pomereu : ralentissement des travaux d'urbanisme. Les démêlés avec le roi : la question des offices (1679-1681).

CHAPITRE II

HENRI DE FOURCY ET CLAUDE BOSC.

Henri de Fourcy. — La construction de la place des Victoires. L'aliénation du petit Arsenal. Le dîner du roi à l'Hôtel-de-Ville. Les ouvrages publics. Le don gratuit de 400,000 l. Interruption momentanée des travaux. Logement des troupes dans le faubourg. Les casernes. L'hôtel des Mousquetaires de la 2^e compagnie.

Claude Bosc. — Liquidation de l'entreprise. Les spéculations de Jean Beausire. La place Vendôme. La société Jean Masneuf. Les offices de 1684 à 1700 : les créations de 1690, les assesseurs (1692), le contrôleur des deniers communs et patrimoniaux (1694).

CHAPITRE III

LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE.

Charles Boucher d'Orsay et Jérôme Bignon. Leur caractère. Les aménagements du quartier Saint-Honoré. Le lotissement de la place Vendôme. L'hôtel des Mousquetaires du faubourg Saint-Antoine. Accroissement des frais d'entretien. Emprunts de 1704 et 1708. Les travaux du faubourg Saint-Germain. Quai d'Orsay et hôtel des Mousquetaires de la 1re compagnie. L'emprunt de 1707. Les répercussions de la guerre : créations d'offices, rachat de la capitation, dixième.

CONCLUSION
APPENDICES
PIÈCES JUSTIFICATIVES

